

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 juin 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 20 juin 2013

Publié le 28 juin 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

SCRUTIN : POUR : 80

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	Mme Elizabeth REVEL	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Françoise TENENBAUM	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Michel BACHELARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Lê-Chinh AVENA	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Didier MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Jean DUBUET
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	M. Patrick ORSOLA
M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER	Mme Michèle CHALLAUX
M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT	Mme Françoise VANNIER-PETIT.
M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA	
M. Christophe BERTHIER		

Membres absents :

M. Gilbert MENUT	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Patrick CHAPUIS	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Louise BORSATO	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-Claude DOUHAIT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Claude DARCIAUX	M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN
M. Rémi DELATTE	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Françoise EHRE pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : EAU ET ASSAINISSEMENT**Etudes des Aires d'Alimentation du Captage de Couternon (bassin de la Tille) et des Sources du Suzon et de Morcueil (bassin de l'Ouche) - Initiation des procédures**

La dégradation des ressources en eau par les pollutions diffuses, essentiellement par les nitrates et les pesticides, affecte l'approvisionnement en eau potable. La restauration de la qualité des eaux brutes des captages à l'échelle de leurs aires d'alimentation est une priorité nationale visant à limiter au maximum le recours au traitement de l'eau brute avant sa distribution.

Dans le cadre de cette politique nationale, les ministères en charge du Développement durable, de la Santé et de l'Agriculture ont ainsi publié en 2009, une liste des « 500 captages Grenelle » parmi les plus menacés par les pollutions diffuses.

Dans le même temps, le Comité de Bassin Rhône Méditerranée Corse a identifié dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) une liste de captages jugés prioritaires à l'échelle du bassin.

Le captage de Couternon figure dans cette liste au titre des nitrates.

Dans le cadre de la signature du Contrat de bassin de la Tille, le Grand Dijon s'est engagé à réaliser une étude dite « AAC », pour Aire d'Alimentation du Captage, afin :

- d'une part d'identifier les pressions présentes sur le bassin d'alimentation du captage et susceptibles d'engendrer une dégradation de la qualité de l'eau,
- et d'autre part à mettre en place des actions concertées afin de réduire ces pressions et ainsi redonner à la ressource en eau la qualité nécessaire à son exploitation pour un usage d'eau potable.

En outre, des traces ponctuelles, mais récurrentes, de pesticides ont été identifiées au niveau de la source de Sainte Foy, source captée par le Grand Dijon dans la vallée du Suzon.

Cette situation a amené l'intégration de cette source dans une des fiches actions du Contrat de bassin de l'Ouche, signée par le Grand Dijon, portant sur la réalisation d'une étude AAC sur la source de Sainte Foy.

Vu que la Source de Sainte Foy fait partie d'un ensemble de captages dans la vallée du Suzon (avec la Source du Rosoir et du Chat), - la Commune de Messigny-et-Vantoux exploitant une source située sur le même périmètre, - et la Source de Morcueil, située dans la vallée de l'Ouche, mais alimentée par la même masse d'eau que les sources du Suzon, il est proposé de globaliser l'étude AAC de Sainte Foy à l'ensemble de ces captages.

Vu que l'exploitation et la gestion des ressources en eau du Grand Dijon sont aujourd'hui confiées dans le cadre d'une délégation de service public à Sogedo pour Couternon et Lyonnaise des Eaux pour les sources du Suzon et Morcueil,

Il est proposé au Conseil de Communauté

- de lancer simultanément la réalisation des études d'Aires d'Alimentation des Captages de Couternon et des Sources du Suzon,
- de confier le pilotage et le financement de ces études aux délégataires en charge de l'exploitation et de la gestion des ressources, de les autoriser à faire une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau,
- de conventionner avec la Commune de de Messigny-et-Vantoux afin d'intégrer leur ressource dans l'étude AAC des sources du Suzon.

Vu l'avis de la Commission Eau Assainissement Voiries Réseaux Divers,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

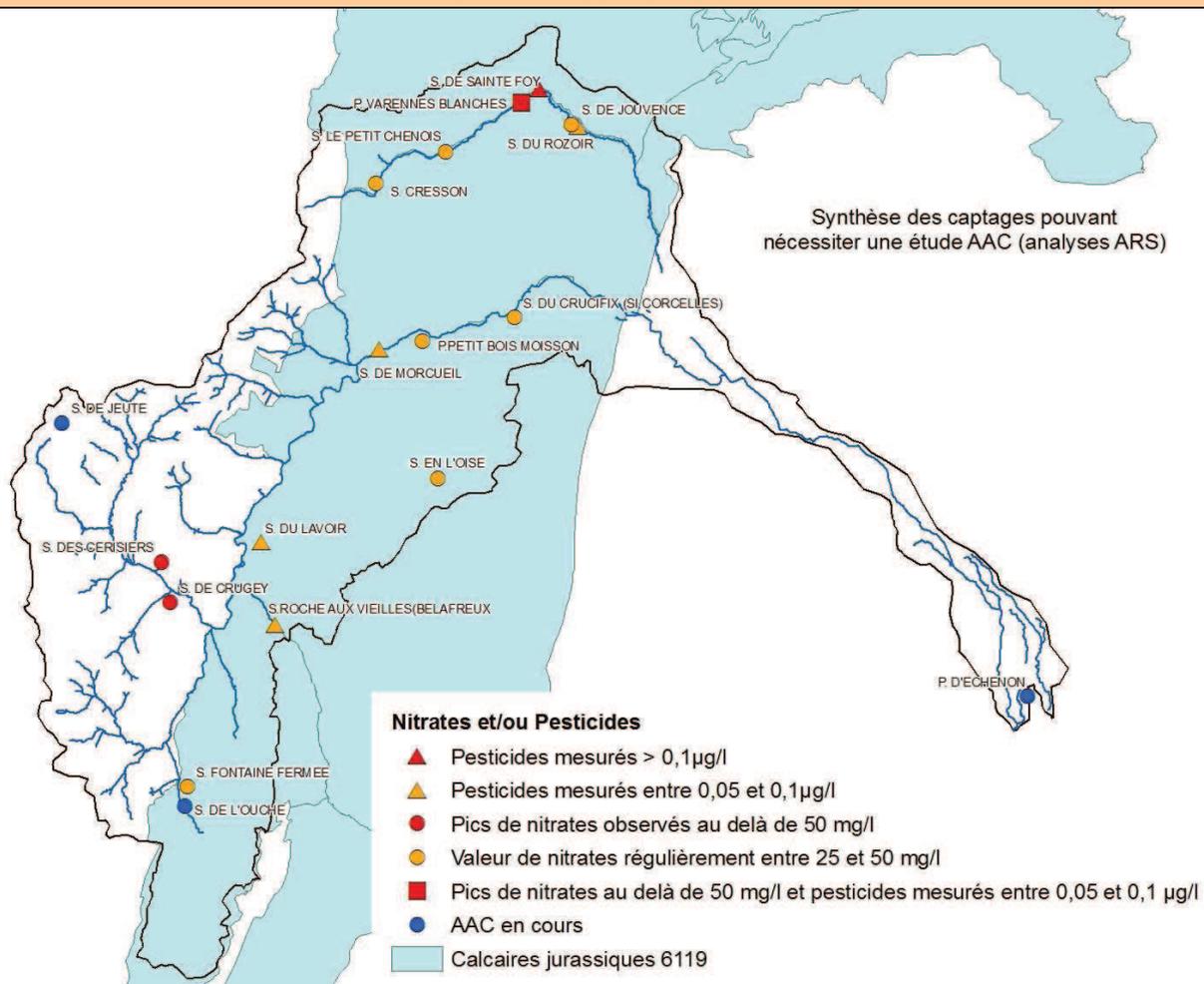
- **d'engager** la réalisation des études AAC de Couternon et des sources du Suzon et Morcueil,
- **de confier** le pilotage de ces études aux délégataires respectifs, et à ce titre d'inscrire les dépenses inhérentes aux Fonds spéciaux des contrats de concessions respectifs,
- **d'autoriser** les délégataires à solliciter l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour la demande de subvention au titre de la réalisation de ces études,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention à venir avec la Commune de Messigny-et-Vantoux et accomplir tous les actes nécessaires à son exécution.

Intitulé du projet	Définition des aires d'alimentations de captages (AAC), diagnostic des activités et plan d'action associé.	Code fiche Action	
		III.1	AAC
Volet	III - Qualité des eaux	Lancement	2012
Enjeu	III.1 - Vulnérabilité des ressources en eau potable et pollution par les substances dangereuses		
Référence SDAGE	OF 5 Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé		
	OF 5E Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé publique		
	Disposition 5E-02 : Engager des actions de restauration et de protection dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable affectés par des pollutions diffuses		
	Programme de mesures 5F31 : Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts		
Masses d'eau	6119 : Calcaires jurassiques du seuil et des Côtes et arrières-côtes de Bourgogne	Echéance DCE bon état chimique	2015
Cours d'eau	Ouche et ses affluents		
Commune(s)			
Maître d'ouvrage	Collectivités compétentes		
DESCRIPTION DE L'OPERATION			
Contexte, problématique			
Plusieurs captages ont fait l'objet d'étude de détermination des bassins d'alimentation de captage en 2010 et 2011 : sources de l'Ouche à Lusigny, source de Jeute, puits d'Echenon.			
Pesticides :			
Sur la partie des calcaires jurassique (6119), les eaux brutes captées révèlent ponctuellement des traces de pesticides sur 2008-2009 d'après la synthèse régionale de suivi de la contamination des eaux par les pesticides (données brutes et exploitées) communiquée par la DREAL : Sources de Morcuil, Antheuil, Ste Foy et du Rozoir.			
Etant donné les pollutions par les pesticides récemment observées, la source de Saint Foy nécessite une étude AAC. Pour les autres sources de cette masse d'eau, les quantités mesurées n'ont jamais dépassé 0,1 µg/l. Les études AAC de l'ensemble des ressources permettraient néanmoins de sécuriser l'alimentation en eau potable du point de vue qualitatif.			
Parallèlement, des actions de réduction du désherbage chimique en zone agricole sont menées par la chambre d'agriculture sur cette masse d'eau (fiche III.1 Désherbage agricole). Cette démarche permettra donc de réduire les sources de pollution (de manière non ciblée en attendant la définition des AAC). Il s'agira de bien coordonner les deux démarches.			
Nitrates :			
Au vu de la pollution diffuse par les nitrates mesurée par l'ARS, plusieurs sources font l'objet de pics de pollutions >50 mg/l qui méritent une attention particulière : S.de Crugey, S. des Cerisiers, P. de Varennes Blanche, et de manière moins accentuée (entre 25 et 50mg/l) : P. de Petit Bois Moisson, S. de Cresson, S. de Jouvence, S. de Crucifix, S. en l'Oise, S. Fontaine Fermée, S. le petit Chenois. Les majeures parties de ces sources se situent sur les calcaires jurassiques (6119). Néanmoins, une étude AAC est préconisée sur cet ensemble de sources.			
Enjeux			
Réduire le risque de pollution des eaux destinées à la consommation d'eau potable Amélioration de la qualité des eaux souterraines (nitrates et pesticides)			
Nature de l'intervention			
Réalisation des études d'Aires d'Alimentation de Captages (AAC) et mise en œuvre des programmes d'action. Communication sur l'intérêt des AAC et plans d'action associés auprès des collectivités compétentes Suivi et bilan du programme d'action (qualité de l'eau brute)			
Conditions d'exécution :			
Les actions doivent être menées avant 2015 pour les captages SDAGE (c'est le cas pour la source de Jeute)			
Indicateurs de réalisation		Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu	
Indicateur financier / Investissements Nombre d'étude AAC		Réduction des teneurs en pesticides dans les eaux brutes souterraines captées pour l'alimentation en eau potable	

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 - Réalisation de l'étude AAC de la source de Sainte Foy et mise en œuvre des programmes d'action	25 000	AE	Jusqu'à 80	20 000
		Grand Dijon	20	5 000
2013 - Diagnostic des activités et plan d'action associé	100 000	AE ¹	80	80 000
		Grand Dijon	20	20 000
2014 à 2015 - Réalisation des études AAC pour 2 autres sources (non prédéfinies)	50 000	AE	Jusqu'à 80	40 000
		MO	20	10 000
2015 à 2016 - Mise en œuvre des programmes d'action correspondants	200 000	AE ¹	Jusqu'à 80	160 000
		MO	20	40 000
2012 à 2016 - Communication sur l'intérêt des AAC et plans d'action associés auprès des collectivités compétentes	2 000	AE	Jusqu'à 80	1 600
		MO	20	400
Suivi et bilan du programme d'action (qualité de l'eau brute)	?	AE	Jusqu'à 80	
TOTAL	377 000 €			

¹L'Acquisition foncière peut bénéficier de 50 % à 80 %

CARTE DE LOCALISATION



COMMENTAIRES

Au niveau de la nappe de Dijon Sud (FRD0 329A), les eaux prélevées aux puits de Chenôve (BV Ouche) et de Longvic (BV Vouge) sont polluées par les pesticides. Total des pesticides d'après les analyses de 2008 à 2009 : entre 0,1 et 0,2 µg/l mesurés à Chenôve, et entre 1,49 et 1,62 µg/l mesurés à Longvic.

Sur ce territoire particulier, une première étape concerne l'ensemble des substances dangereuses : il s'agit de la création d'un réseau de suivi et d'alerte sur la base d'une liste de paramètres pour un suivi mensuel au niveau de puits situés en amont des captages pour l'AEP. Cette liste sera constituée sur la base de 207 molécules définies à partir des activités existantes. Ce réseau permettant un état des lieux affiné permettra de dégager les actions nécessaires à la réduction des pollutions.

Prévention des risques pour la santé humaine

REFERENCE SDAGE	OF 5	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS EN METTANT LE PRIORITE SUR LES POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES ET LA PROTECTION DE LA SANTE	
	OF 5 E	Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine	
	Disposition	5E-02	Engager des actions de restauration et de protection dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable affectés par des pollutions diffuses
CODE PDM	5F-31: Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transfert		Risq-1
MASSE D'EAU	I ^{re}	Masses d'eau souterraines: FR_DO_329, FR_DO_121, FR_DO_119	
	II nd		
RIVIERE			
Commune (s)	Couternon, Genlis, Vaillant, Norges, Champdôtre,		Echeance DCE: Bon état 2015 à 2027
PROJET	Réalisation des études BAC et plan d'action associé sur les captages prioritaires		
MAITRE D'OUVRAGE	Syndicats des eaux, communes		
DESCRIPTION DE L'OPERATION			
Contexte et problématique			
Le Grenelle de l'environnement et le SDAGE imposent la définition et la mise en place de mesures de protection des bassins d'alimentation de captage de priorité 0 (Norges et Champdôtre) et 1 (Couternon, Genlis, Vaillant).			
Enjeux			
Amélioration de la qualité des eaux souterraines d'alimentation de captage			
Objectifs visés			
1- Protection de la qualité de la ressource 2- Amélioration de la qualité (nitrates, pesticides)			
Nature de l'intervention			
Réalisation des études de Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) et mise en œuvre des programmes d'action.			
Conditions d'exécution			
La mise en œuvre des actions doit être menée avant 2012 pour les captages Grenelle et 2015 pour les captages SDAGE			
Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu		Objectifs DCE
Indicateur financier, nombre d'études BAC, investissements	Indicateur "qualité de l'eau": concentration en nitrates en pesticides		Bon état 2015 à 2027
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF			
Nature de l'intervention	Coût (H.T.)		Cout TTC
Réalisation des 3 études BAC des captages SDAGE	75 000		89 700
Réalisation des propositions d'aménagement des territoires des 5 BAC	500 000		598 000
Programme de communication	1 000		1 196
TOTAL (euros)		576 000	688 896

PLAN DE FINANCEMENT ET ECHEANCIER PREVISIONNEL					
Opération	Phasage	Montant HT	AERM&C		Part MO
			80% études, 50 à 80% pour mise en œuvre		20 à 50%
Etudes, MAE et animation	2011	76 000	60800		15200
Mise en œuvre des Plan d'action	2012	125000	62500		62500
	2013	125000	62500		62500
	2014	125000	62500		62500
	2015	125000	62500		62500
	2015	125000	62500		62500

Carte de localisation

